

CABINET AJILEC

S.A.R.L. au capital de 100.000 €

Siège social : 26, rue Arthur Rimbaud 37100 TOURS

R.C.S. TOURS 450 403 704 00031

DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 31 aout 2025

M. Frédéric BRUNault, associé unique de la société **SARL CABINET AJILEC**, société à responsabilité limitée immatriculée au RCS de Tours sous le numéro 450 403 704, dont le siège social est situé 26 rue Arthur Rimbaud – 37100 Tours,

Après avoir pris connaissance :

- des statuts de la société,

Décide ce qui suit :

1. Augmentation du capital social par incorporation de réserves

Il est décidé d'augmenter le capital social de **650 000 €**, pour le porter de **100 000 €** à **750 000 €**, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée par prélèvement de **650 000 €** sur le poste « **Autres réserves** » figurant au passif du bilan.

2. Répartition du capital social

Le capital social est désormais fixé à **750 000 €**, divisé en **100 parts sociales** de **7500 €** chacune, intégralement souscrites et libérées, toutes attribuées à l'associé unique.

3. Modification des statuts

En conséquence, l'article des statuts relatif au capital social est modifié comme suit :

Article 8 – Capital social

« Le capital social est fixé à la somme de **750 000 €**, divisé en **100 parts sociales** de **7500 €** chacune, intégralement souscrites et libérées. »

4. Pouvoirs

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer les formalités légales de dépôt et de publicité.

Fait à Tours, le 31 aout 2025

L'associé unique

M. Frédéric BRUNault

